



Accident automobile voiture classée épave

Par **Grégoryjean012**, le **11/08/2008** à **09:23**

J'ai eu un accident dont je ne suis pas responsable. Les deux véhicules en collision sont assurés au tiers dans la même compagnie d'assurance AXA. Ma voiture (clio 1.9D BEBOP de 95 a été classée épave par l'expert. Les deux roues de devant ont reculé.

- Puis-je contester la somme que va me donner l'assurance si je la trouve dérisoire?
- Puis-je exiger la réparation de ma voiture?
- Puis-je exiger que l'assurance me trouve la même voiture (km, modèle, état général...)? Si oui, dans quel délai?
- Ayant les factures attestant de l'entretien régulier de mon véhicule, quelle somme va-t-on me proposer et quelle somme suis-je en droit d'attendre?

Merci de par avance au temps que vous consacrerez à me répondre.

Par **jeetendra**, le **17/08/2008** à **17:39**

bonjour, puisque votre voiture a été classée épave vous allez recevoir sa valeur de remplacement à dire d'expert, si le montant vous paraît dérisoire, vous pouvez le contester auprès de votre assurance, justificatifs à l'appui, en cas de refus saisine du médiateur, puis possibilité de saisir le juge judiciaire pour qu'il tranche le litige, courage à vous, cordialement